GRAND CONSEIL

Question Roland Mesot et Nicolas Kolly

2014-CE-162

« Centre suisse islam » et formation des imams, qui paie quoi ?

DICS 16.07.2014

Le Conseil d'Etat vient de publier sa réponse au mandat 2014-GC-58 « formation d'imams à l'Université de Fribourg ». Cependant l'aspect financier subsiste flou alors que le Grand Conseil sera prochainement appelé à se prononcer sur ce mandat. Alors que le canton connaît de graves difficultés financières, il convient d'être au clair quant au financement de ce projet.

La réponse du Conseil d'Etat à la question écrite 2013-CE-163 informait que le centre de formation des imams serait dans un premier temps financé par une subvention de la Confédération pour les cinq premières années. La réponse au mandat informe pour sa part uniquement un coût de 250'000.- francs par année pour le canton et mis à disposition graduellement dès 2015 déjà et qu'une « contribution fédérale équivalente s'y ajouterait ». Alors que ce centre est sur le point de s'ouvrir, nous nous étonnons de l'incertitude quant à un financement fédéral. La presse (article du Matin du 10 juillet 2014) avance qu'un financement de la Confédération est subordonné à la décision d'un organe pour l'instant inexistant, car celui-ci devant être créé après l'entrée en vigueur, en 2015, de la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles.

Au vu de ce qui précède, nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1. Est-il exact qu'un financement fédéral à long terme de ce centre est subordonné à la décision d'une autorité qui n'existe pour l'heure pas encore ?
- 2. Si oui, pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas attendu une décision définitive de la Confédération quant au financement avant la création de ce centre ?
- 3. Quand le Conseil d'Etat sera-t-il informé définitivement sur le financement de la Confédération ?
- 4. Est-il courant de la part du Conseil d'Etat et de l'Université de Fribourg de développer des projets dont le financement dépend d'un organisme inexistant ?
- 5. Le Conseil d'Etat soutient-il quand même la création de ce centre si celui-ci devait être intégralement à la charge du canton de Fribourg ? Respectivement, la formation des imams et la création du « centre suisse islam et société » est-il une priorité du Conseil d'Etat fribourgeois ?
- 6. La création de ce centre ne devra-t-elle pas être reportée de quelques années, afin d'attendre qu'une décision définitive de la Confédération soit prise, mais également afin que la situation financière du canton s'améliore ?
- 7. Le Conseil d'Etat est-il conscient que l'ouverture de ce centre est difficilement acceptable pour les fribourgeois-e-s à qui des efforts considérables sont demandés et seront demandés pour faire face aux problèmes financiers du canton ?

(Sig.) Roland Mesot et Nicolas Kolly, députés